
Projet de décret proposé par le comité des finances relatif aux
"besoins actuels du Trésor public", lors de la séance du 26
septembre 1790

Jean-Baptiste de, baron de Pinteville de Cernon

Citer ce document / Cite this document :

Pinteville de Cernon Jean-Baptiste de, baron de. Projet de décret proposé par le comité des finances relatif aux "besoins actuels du Trésor public", lors de la séance du 26 septembre 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XIX - Du 16 septembre au 23 octobre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 242;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_19_1_8422_t1_0242_0000_11

Fichier pdf généré le 07/07/2020

« Messieurs, je respecte vos moments, et je ne vous entretiendrai point de ma reconnaissance, dont vous ne pouvez douter : je ne réclamerai point votre indulgence ; vous m'y avez accoutumé, et, d'ailleurs, on pardonne aisément à son propre ouvrage.

« Votre choix a tout dit en faveur de celui qui me succède : ce que j'ajouterais ne ferait qu'affaiblir cet éloge ; mais en lui abandonnant une place dont il est si digne, je puis sans doute avouer que je cède à l'impression de mes propres sentiments, autant qu'aux ordres de votre discernement et de votre justice. »

M. Emmery, président, prononce ensuite le discours suivant :

« Messieurs, la place à laquelle vos bontés m'appellent ne pouvait être, sous aucun rapport, l'objet de mon ambition : elle a été plusieurs fois celui de ma crainte ; mais je dois aujourd'hui repousser un sentiment qui nuirait à mes efforts pour répondre à l'honorable confiance que vous daignez m'accorder.

« Je vous offre un dévouement sans bornes ; c'est tout ce que je peux : permettez que je compte sur beaucoup d'indulgence de votre part ; j'ose dire que m'ayant choisi, malgré mes faibles moyens, vous me devez de plus grands secours. Votre dignité se trouve intéressée à ce que je ne reste pas trop au-dessous de mes devoirs : écarterez donc, Messieurs, je vous en supplie pour votre propre gloire, écarterez de moi les difficultés que le zèle seul ne parvient pas à vaincre, et dont la prudence, les talents et l'habileté de mes prédécesseurs n'ont pas triomphé sans peine ; que ce soit pour moi un motif d'encouragement, de penser que la grâce que je prends la liberté de vous demander, tient essentiellement à toutes les mesures qui peuvent accélérer la fin de votre immortelle entreprise, et assurer le bonheur du peuple français. »

(L'Assemblée vote ensuite des remerciements pour M. Bureaux, ex-président.)

M. le Président annonce que les députés extraordinaires des manufactures et du commerce demandent à être admis à la barre, pour y faire part du vœu de leurs commettants sur l'émission des assignats.

Divers membres font remarquer que les adresses desdits députés sont imprimées, qu'elles ont été distribuées à chacun des membres de l'Assemblée et qu'il est inutile de les reproduire en séance publique.

Sur cette observation, l'Assemblée décide que lesdits députés ne seront pas entendus.

M. Pinteville de Cernon, rapporteur du comité des finances, fait un rapport sur les besoins actuels du Trésor public et propose de décréter que la caisse d'escompte fournira 25 millions pour le service du mois de septembre courant et de partie de celui d'octobre.

La détresse du Trésor royal provient, dit-il, du déficit énorme qui s'est trouvé dans le recouvrement des impositions. On avait lieu de compter sur 135 millions et il n'en a été versé que 110. Il fallu d'ailleurs faire face aux anticipations que l'Assemblée a prosrites à jamais. Vous savez, d'autre part, que les fonds que vous avez délivrés sont insuffisants pour faire le service du mois. il faut encore 10 millions. Votre comité s'est

assuré des faits : il vous présentera très incessamment le tableau des dépenses et des recettes : la première épreuve imprimée est déjà corrigée.

M. Fréteau. L'Assemblée nationale a rendu un décret par lequel elle ordonne au comité des finances de faire imprimer et distribuer les états de recette et de dépense du Trésor public. Je demande que ce décret soit strictement exécuté, afin qu'on ne soit pas continuellement obligé de donner, peut-être toujours à l'avance, 30 ou 40 millions dont on ne justifie pas l'emploi.

M. d'André. J'appuie cette observation et j'insiste pour qu'il soit donné connaissance à l'Assemblée, dans le plus grand détail, de toutes les rentrées du Trésor public et des moyens qui sont employés pour les effectuer. Si les départements ne payent pas, il faut les faire payer ; si, au contraire, ils payent, nous ne devons pas donner l'argent qu'on nous demande.

M. Fréteau. Je crois que pour le service du reste de ce mois l'on doit accorder dix ou quinze millions, mais qu'il faut surseoir à décréter le surplus, jusqu'à ce que chaque membre ait pu recevoir et méditer les états qu'il a été ordonné au comité des finances de faire imprimer, afin que la nation, sans doute étonnée des demandes de fonds si souvent répétées, soit instruite que l'Assemblée veut procéder avec méthode et connaissance de cause. M. le rapporteur, dans le tableau des dépenses du Trésor public, a compté 250,000 livres par mois pour se procurer des espèces sonnantes ; l'on ne voit cependant pas circuler beaucoup de monnaie nouvelle. Ce défaut de circulation est, sans doute, produit par la mauvaise administration des monnaies et la malveillance des ennemis de la Constitution. J'insiste donc pour que les états de recette et de dépense du Trésor public soient imprimés et distribués de quinzaine en quinzaine, avec les bordereaux de la monnaie battue et de son versement dans le Trésor public.

M. de Mirabeau. Il y a, sans doute, de la sagesse et de la justice dans les mesures que propose le préopinant ; mais, faute de donner attention à la partie monétaire, il a passé sous silence les meilleures raisons. Votre système monétaire, qui est un des plus encombrés qui existent, soit qu'on l'examine commercialement ou politiquement, ressemble aux étables d'Augias ; il est tel, que l'on gagne 48 sous 9 deniers 2 quizièmes par marc, sur les écus, pour en faire des lingots. C'est là un fait que je défie à aucun charlatan du métier de contester, et j'ai de bonnes raisons de me servir du mot de charlatan. On voudrait faire croire que le système monétaire est une science d'adepte ; je dis, moi, que rien n'est aussi simple, et que quant à la fabrication il n'est point d'orfèvre qui n'en puisse être juge. Rappelez-vous que je vous ai dit à Versailles que chaque plat, chaque meuble d'argent que le patriotisme faisait porter à la monnaie, étaient un envoi que l'on faisait à Londres. Jugez, d'après cela, si vous devez être surpris de la rareté du numéraire. Lorsque le moment de s'occuper du système monétaire sera arrivé, je demanderai à l'Assemblée la permission de lui apporter mon faible contingent de lumières. Je pense que la mesure de l'impression des bordereaux, quelque bonne qu'elle soit, ne sera pas aussi efficace qu'on le pense, et qu'il n'en faut pas attendre